

je te donne
POUR DEMAIN




FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT
ici pour toute la vie!

**Faites preuve de vision
pour les futures générations!**

Un don planifié aujourd'hui se veut un moyen exceptionnel de perpétuer votre générosité et constitue un héritage qui aura un impact majeur sur les soins de santé de demain. De plus, votre succession et vous pourriez profiter d'avantages fiscaux intéressants.

Y avez-vous pensé?

PROGRAMME HÉRITAGE

La Fondation Sainte-Croix/Heriot

Mission

Animée par le désir d'améliorer les soins et les services de santé offerts à la population de la MRC de Drummond, la Fondation Sainte-Croix/Heriot recueille des dons, afin de soutenir le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (installations de santé de la MRC de Drummond).

La Fondation, c'est :

- De meilleurs soins de santé pour la communauté depuis 1979.
- Des milliers de donateurs fidèles à l'œuvre de la Fondation.
- Des centaines de bénévoles dévoués à la cause de la santé.
- Un partenariat fructueux avec le réseau de la santé.
- Des investissements de plus de 26 millions \$ ici pour toute la vie.

La Fondation Sainte-Croix/Heriot

Quelques réalisations

Depuis sa création, la Fondation Sainte-Croix/Heriot a contribué à de nombreuses réalisations, dont :

- Centre famille-enfant Girardin et Centre de prélèvement Groupe Soucy
- Centre d'Oncologie Léo-Paul-Therrien
- Jardin prothétique au centre d'hébergement Frederick-George-Heriot
- Ajout de deux lits aux soins intensifs et de deux stations en Hémodialyse.
- Salles d'opération en Ophtalmologie
- Aménagement d'une salle de laparoscopie en Urologie au Bloc opératoire
- Mobilier intégré dans 188 chambres au Centre d'hébergement Frederick-George-Heriot

5 000 000 \$ de projets à venir

Projet majeur de modernisation visant la modernisation de différentes installations de santé et de services sociaux, soit le réaménagement du 7e étage (unités de soins palliatifs, de médecine et de débordement), du 4e étage (unité de réadaptation fonctionnelle intensive, unité de courte durée gériatrique et plateau de réadaptation) et du 3e étage (département de pharmacie) de l'Hôpital Sainte-Croix. Il y aura aussi des travaux d'amélioration thermique dans nos trois centres d'hébergement et de soins de longue durée de Drummondville, de même que la revitalisation du Centre d'hébergement Frederick-George-Heriot. Finalement, une clinique pédiatrique sera aménagée dans les espaces prévus du Centre famille-enfant Girardin.

Les installations de santé de la MRC de Drummond

- ❑ **7 installations**
 - ❑ Hôpital Sainte-Croix
 - ❑ CLSC Drummond
 - ❑ Centre d'hébergement Frederick-George-Heriot
 - ❑ Centre d'hébergement L'Accueil-Bon-Conseil
 - ❑ Centre d'hébergement Marguerite-D'Youville
 - ❑ Clinique de radiologie Drummond
 - ❑ Unité de médecine familiale Drummondville

- ❑ **Plus de 130 médecins omnipraticiens et spécialistes**

Les installations de santé de la MRC de Drummond

Nombre de lits

- 171 lits en santé physique
- 20 lits en santé mentale
- 430 lits en hébergement permanent
- 18 lits en hébergement temporaire

Les installations de santé offrent une vaste gamme de services touchant entre autres les domaines suivants :

- Santé physique
- Santé mentale
- Santé publique

Source : Plan d'organisation 2018-2021, CIUSSS MCQ

Les retombées des investissements de la Fondation

Retombées pour la communauté :

- Diminution des listes d'attente.
- Réduction du recours à l'urgence.
- Réduction du temps et de la durée des hospitalisations.
- Effets positifs sur le recrutement et la rétention des médecins et des professionnels de la santé.

**Tous les membres de la communauté bénéficient
des investissements de la Fondation Sainte-Croix/Heriot!**

PROGRAMME HÉRITAGE

Comment planifier son don pour demain



Comment planifier son don pour demain

Définition d'un don planifié

Un don qui a fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale.

Définition de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés

«Un don planifié est l'aboutissement d'un **processus de planification de dons de bienfaisance**, immédiats ou futurs, qui reflète les objectifs et les désirs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien. »

Exemples de dons immédiats

Une somme d'argent
Une assurance vie (valeur de rachat)
Des biens immobiliers

Exemples de dons futurs ou différés

Un don testamentaire (legs)
Une assurance vie (capital décès)
Une rente de bienfaisance

Source : Un héritage à partager

Notre Programme Héritage

Le **Programme Héritage** (dons planifiés) de la Fondation Sainte-Croix/Heriot existe depuis 2001.

Différentes options disponibles :

- Fonds à votre nom (fonds capitalisé ou de dotation)
- Don d'assurance vie
- Don testamentaire (legs)
- Don de REER ou de FERR
- Autres (dons de valeurs mobilières et immobilières, titres admissibles, fiducie)

Club Héritage

Les donateurs qui souscrivent au Programme Héritage **pour une valeur de 2 500 \$ ou plus** (ou 500 \$ par année pendant 5 ans) sont admis au **Club Héritage**. Le Club compte actuellement plus de 150 membres. Des activités de reconnaissance leur sont spécifiquement dédiées.

Pourquoi donner pour demain

Raisons de souscrire à notre Programme Héritage :

- Pour soutenir la mission de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
- Pour léguer un riche héritage aux futures générations.
- Pour laisser des traces dans l'histoire de la Fondation en y associant son nom ou celui de sa famille.
- Pour rendre hommage à un proche en lui dédiant un fonds.
- Pour faire une différence dans sa communauté.
- Pour profiter d'avantages fiscaux pour soi ou sa succession.
- Pour assurer la pérennité de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
- Vos propres raisons de souscrire.

Les avantages du Programme Héritage

Pour les donateurs

- Obtention de crédits d'impôt.
- Trace de sa propre histoire dans celle de la Fondation (sens à son don).
- Reconnaissance du don par l'entremise de notre Politique de reconnaissance.
- Adhésion au Club Héritage.

Pour les futures générations

- Accès à de meilleurs soins et services de santé.
- Équité par rapport aux générations précédentes.

Pour la Fondation

- Pérennité de la Fondation (revenus stables et prévisibles).
- Poursuite des investissements en matière d'amélioration des soins de santé.

Les options du Programme Héritage

Les fonds à son nom (fonds de dotation ou fonds capitalisé)

- Don minimal de 2 500 \$ (ou 500 \$ par année pendant 5 ans).
- Capital du fonds investi à perpétuité, seule une partie des intérêts est utilisée.
- Fonds au nom du donateur, de sa famille ou d'un proche.
- Donateur choisit le secteur où le don est affecté :
 - Selon les besoins et urgences prioritaires soumis à la Fondation
 - Amélioration de la qualité de vie des usagers (humanisation des soins)
 - Équipement médical spécialisé
 - Soins palliatifs
 - Personnes en perte d'autonomie

Votre fonds de dotation, si modeste soit-il, allié aux fonds de dotation des autres généreux donateurs, constitue un geste dont l'impact est significatif et perpétuel.

Les options du Programme Héritage

Les fonds à votre nom (fonds de dotation ou fonds capitalisé)

Exemple pour la mise en place d'un fonds de dotation de 5 000 \$

Don total à la Fondation	5 000 \$
Versement annuel (pendant 5 ans)	1 000 \$
Crédit d'impôt annuel	451 \$
Coût réel du don par année	549 \$
Coût total du don de 5 000 \$	2 745 \$

À titre indicatif

Note

Considérant un crédit fédéral de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent, plus un crédit provincial de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 25 % sur l'excédent. Taux fiscaux sous réserve de modifications.

Les options du Programme Héritage

Le don d'une assurance vie

Permet à un donateur d'effectuer un don important en ne déboursant qu'une fraction de la somme donnée. Plusieurs façons de faire :

- Souscrire à une nouvelle police d'assurance vie dont la Fondation est propriétaire et bénéficiaire irrévocable.
- Inscire la Fondation comme bénéficiaire irrévocable (nouvelle police ou police existante).
- Donner une police existante dont les primes ont été entièrement payées (reçu fiscal à la juste valeur marchande de la police).

Les options du Programme Héritage

Le don d'une assurance vie

Exemple de don d'assurance vie de 25 000 \$

Valeur de l'assurance vie	25 000 \$
Prime mensuelle (sur 10 ans)	83 \$
Coût annuel (83 \$ X 12 mois)	996 \$
Crédit d'impôt annuel *	449 \$
Coût réel du don par année	547 \$
Coût total du don de 25 000 \$	5 472 \$

À titre indicatif

* La Fondation doit être propriétaire et bénéficiaire irrévocable de la police pour que le donateur reçoive un crédit d'impôt annuel correspondant au montant des primes payées. Au décès, le capital sera versé à la Fondation et un dernier reçu aux fins d'impôt profitera à la succession.

Note

Considérant un crédit fédéral de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent, plus un crédit provincial de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 25 % sur l'excédent. Taux fiscaux sous réserve de modifications.

Les options du Programme Héritage

Le don testamentaire (legs)

Le don testamentaire offre beaucoup de souplesse au donateur :

- Peut se faire sous forme d'argent, de valeurs mobilières cotées en bourse, de biens immobiliers, d'œuvres d'art, de REER ou de FEER, etc.
- Peut être constitué d'un legs particulier (montant précis), legs résiduaire (totalité ou pourcentage de ce qu'il reste après le paiement des dettes).
- Le donateur n'a pas à divulguer à la Fondation son intention de faire un don par voie testamentaire.
- Le testament peut être modifié en tout temps, soit par modification testamentaire ou par l'ajout d'un codicille au testament.

Les options du Programme Héritage

Le don testamentaire (legs)

Exemple d'un legs de 50 000 \$

Montant du legs	50 000 \$
Crédit d'impôt	24 076 \$
Épargne sur la succession aux fins de l'impôt	24 076 \$

À titre indicatif

Note

Considérant un crédit fédéral de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent, plus un crédit provincial de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 25 % sur l'excédent. Taux fiscaux sous réserve de modifications.

Les options du Programme Héritage

Le don de REER ou de FERR

Pour effectuer un don de REER ou de FERR, il suffit de désigner la Fondation comme bénéficiaire.

Exemple d'un don de REER de 1 000 \$

Produit du REER	1 000 \$
Crédit d'impôt	451 \$
Coût réel du don	549 \$

À titre indicatif

Autres options disponibles

- Don de valeurs mobilières ou immobilières
- Don de titres admissibles
- Fiducie

Programme Héritage

Pour choisir l'option qui convient le mieux à votre situation, la Fondation Sainte-Croix/Heriot vous recommande de consulter l'une des personnes suivantes :

- Votre comptable
- Votre planificateur financier
- Votre notaire
- Votre avocat

RENSEIGNEMENTS À LA FONDATION

Mme Louise Lacharité

819 478-6467 poste 6

llacharite@fondationsaintecroixheriot.com



www.fondationsaintecroixheriot.com